

DÉCISION MUNICIPALE N°2026_60

OBJET : SERVICE DES SPORTS – CONTRAT DE LOCATION, DE LIVRAISON ET DE MONTAGE/DEMONTAGE D'UNE STRUCTURE GONFLABLE DANS LE CADRE DE L'EDITION 2026 DE LA « SEMAINE DU SPORT », EN DATES DU 21 ET 23 AVRIL 2026, A INTERVENIR AVEC LA S.A.R.L « POLY EVENT »

Le Maire de la Commune de Pierrelaye,

AGISSANT en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°D2025_103 en date du 9 décembre 2026 relative aux délégations de pouvoirs données au Maire par le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU le Budget Communal,

CONSIDERANT que dans le cadre de l'édition 2026, le service des sports a programmé une activité « défis » nécessitant le recours à une structure gonflable, les mardi 21 et jeudi 23 avril 2026, à partir de 18h à 20h, au Parc des sports sis 104 rue du Général de Gaulle à Pierrelaye,

CONSIDERANT que la Commune ne dispose dans son inventaire et ce type de matériel et que par conséquent il y a nécessité de recourir à une location de matériel,

CONSIDERANT qu'après examen des offres reçues, suite à la consultation lancée, l'offre de la S.A.R.L « Poly Event » apparaît comme celle répondant le mieux aux besoins de la Commune ;

DECIDE

Article 1er :

Signer un contrat de location avec la S.A.R.L « Poly Event », représentée par Monsieur Toufik IGUIGHIL, agissant en qualité de gérant, sise Bâtiment 4 – 5 impasse de la Centrale, 77360 VAIRES-SUR-MARNE.

Accepter les conditions générales de location.

Article 2 :

S'acquitter du montant de la prestation établit à **525 € T.T.C** (Cinq cent vingt-cinq euros Toutes Taxes Comprises) ; et le **verser** par mandat administratif à l'issue de la prestation, sur présentation via le Portail Chorus Pro d'une facture et d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

Article 3 :

Préciser que les crédits nécessaires seront prélevés sur la section de fonctionnement du Budget Communal.

Article 4 :

Adresser la présente décision à Monsieur le Préfet du Val d'Oise pour accomplissement du contrôle de la légalité et l'**inscrire** au Registre des décisions.

Transmis en Préfecture le : 05/03/2026

Publié(e) le : 05/03/2026

Exécutoire le : 05/03/2026

Fait à PIERRELAYE, le 04/03/2026

Le Maire,

Claude CAUËT





Devis bon de réservation

N° : 13228

Date : 29/01/2026

Siège social :

Poly Event
5 impasse de la Centrale
77360 Vaires sur Marne
www.poly-event.com

Commune de Pierrelaye
95480 PIERRELAYE
CLARA BENAI
c.benai@ville-pierrelaye.fr
0651737590

Lieux de l'événement : **95480 PIERRELAYE**

Événement : **mardi 21 avril 2026** Durée : **2 jours**

Votre contact : **Marine PINTO** — evenement@poly-event.com — 0156313181

Plusieurs devis/bons de réservation sont en cours pour les objets demandés à la même date. Seule la réception du devis/bon de réservation signé et paraphé à chaque page et sous réserve d'une confirmation de notre part au moment de la réception de ce dernier vous permet de bloquer et réserver les objets. Poly Event ne pourra être tenu responsable de la non-disponibilité du ou des objet(s) souhaité(s).

Merci de lire **attentivement** le libellé descriptif de chaque produit figurant sur ce devis.

Des détails et informations importantes y sont inscrites.

Libellé	PU HT	PU TTC	Qté	Remise	TVA	HT	TTC
La Lucarne Gonflable	320.83	385.00	1	-	20.00 %	320.83	385.00

Libellé	PU HT	PU TTC	Qté	Remise	TVA	HT	TTC
Livraison Poly Event Installation client avec aide du chauffeur	116.67	140.00	1	-	20.00 %	116.67	140.00

2 Déplacements: Livraison et Récupération du matériel par véhicule Poly Event

Installation à la charge du client : Déchargement camion, Installation et désinstallation et Rechargement du camion effectué par l'équipe du client.
Inclus Aide technique et manuel du chauffeur Poly Event (une seule personne) pour l'installation et la désinstallation si l'équipe du client est présente à son arrivée.

La récupération du matériel ne peut avoir lieu après 20h00. Si votre événement se termine après 20h00, la récupération du matériel sera fait le lendemain. Le matériel étant sous la responsabilité du client, il devra être mis en sécurité pendant la nuit pour éviter toute dégradation ou vandalisme.

Option Installation et désinstallation clef en main possible: +140€ TTC par personnel supplémentaire, merci de vous référer au descriptif de vos produits dans le devis afin d'estimer le nombre de personnel supplémentaire souhaité. Puis en faire la demande afin que cela soit inclus dans votre devis.

Conditions de livraison :

Concernant les structures gonflables : Le chemin d'accès jusqu'à la zone d'installation du matériel doit faire 1,20m de large au minimum.

Concernant tous les produits: Le client est informé que notre personnel n'est pas habilité à transporter le matériel par les escaliers. Un ascenseur ou un montage charge sera exigé dans ce cas. Dans le cas contraire il est de la responsabilité du client de transporter et franchir les escaliers. Voir avec votre interlocuteur pour connaître le nombre de personnes que vous devrez prévoir pour cela.

Si le matériel est installé sur du sable exemple sable de plage, terrain synthétique avec des billes ou granulé noirs ou livrer sur un salon ou une foire, il sera appliqué une majoration de 50% sur les frais de livraison.

Libellé	PU HT	Qté	Remise	TVA	HT	TTC
Total Transporteur HT	0.00	0	0.00 %	20.00 %	0.00	0.00

Paraphe

www.poly-event.com

5 impasse de la Centrale - Bat 4 - 77360 Vaires sur Marne - Tél. : 01 56 31 31 80 - fax : 01 76 50 96 84
APE 9329Z - RCS MEAUX 532710845 - Siret 53271084500035 - N° TVA intracommunautaire FR26532710845 - SARL au capital de 10000€
Références bancaires : La Banque Postale - code banque : 20041 - code guichet : 00001 - N° compte : 4296917T020 - cle rib : 24 -
Iban : FR26 2004 1000 0142 9691 7T02 024 - SWIFT : PSSFRPPPAR

CC

Total HT	437.50 EUR
Total TVA 20 %	87.50 EUR
Total TTC	525.00 EUR

Acompte : 0.00 €

Caution : 0.00 €

LIVRAISON SANS CAUTION SANS ACOMPTE

- Paiement après événement.
- Paiement bon administratif accepté.
- Coordonnées bancaires en pied de page du devis pour les virements.

Devis gratuit, valable pour la date ou période demandée. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

La commande implique l'acceptation sans réserve des conditions générales de location, de prestation et de vente de la société Poly Event, disponible sur son site internet www.poly-event.com. En cas de litige, le tribunal de Commerce de Créteil est seul compétent. *Voir conditions générales

Pour confirmer votre commande, merci de retourner ce document **daté, signé, cacheté** et précédé de la mention « **bon pour accord** ».

Date — cachet — signature — mention « bon pour accord »

Fait le 04/03/2026, à Pierrelaye
"Bon pour accord"
Pour la Commune de Pierrelaye
C.CAUËT, Maire



Paraphe



CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

Poly Event – Spécialiste de la location de structures gonflables et équipements événementiels

Article 1– Objet

Les présentes Conditions Générales de Location (CGL) régissent les relations contractuelles entre Poly Event (ci-après "le loueur") et tout client (ci-après "le client") dans le cadre de la location d'équipements pour événements.

Poly Event propose une large gamme de produits à la location, notamment :

- Structures gonflables : châteaux, toboggans, parcours, piscines à balles.
- Produits annexes : machines à glace, machines à granita, machines à barbe à papa, machines à popcorn, canons à neige, canons à mousse liste non exhaustive.
- Équipements événementiels : manèges (pousse-pousse, trampolines, chaises volantes, trains électriques), accrobranche, mur d'escalade et équipements de confort.

Ces CGL s'appliquent à l'ensemble des produits et services proposés par Poly Event, quel que soit leur type. En signant le devis, le client reconnaît avoir pris connaissance et accepté **sans réserve les présentes CGL.**

Article 2-Réservation et Confirmation

- Procédure de réservation
 - La réservation du matériel n'est considérée comme définitive que si les deux conditions suivantes sont remplies :
 - A. Le devis a été dûment complété ,signé, et retourné par le client à Poly Event

- B. Poly Event a confirmé par écrit (e-mail ou autre support) la disponibilité du matériel et la validation de la réservation)

2. Attente de confirmation

- L'envoi du devis signé par le client ne constitue pas en lui-même une réservation ferme.
- Le client doit attendre une confirmation écrite de Poly Event pour s'assurer que le matériel est effectivement réservé.

3. Créneaux de livraison et modifications

- Une fois les créneaux de livraison et de récupération par le client, ils ne peuvent plus être modifiés sans l'accord préalable de Poly Event en raison de l'organisation des feuilles de route .
- Toute modification ou demande de déplacement injustifiée entraînant un déplacement supplémentaire sera facturée.

4. Informations Obligatoires à fournir par le client

- Le client doit fournir au plus tôt après validation de notre part de la réservation:
- Nom et adresse de facturation.
- Adresse précise de livraison(numéro ,rue, code postal, repères).
- Créneaux horaires souhaités(minimum 2 heures à 5 heures selon le matériel et quantités à Installer)
- Condition d'accès, type de sol, configuration(intérieur/extérieur),etc.
- Si ces informations ne sont pas les transmises 72heures avant l'évènement, Poly Event ne peut garantir les créneaux horaires de livraison demandés.

5. Honoraires du service commercial

- Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30, et le samedi de 9h à 17h

Article 3-Choix de l'emplacement et installation des équipements

- Choix et validation de l'emplacement
- Le client est seul responsable du choix et de la validation de l'emplacement des structures ou des produits
- Concernant les structures gonflables, le client doit veiller à ce que la zone d'installation soit suffisamment grande (cf dimension sur le site internet et

sur le devis), propre (exempt de cailloux, gravillons), plat (pas de bosses ou trous), et à niveau (pas de pente)

- Poly Event se réserve le droit de refuser d'installer sur un type de sol ne correspondant pas aux critères ci-dessus pouvant mettre en danger les participants ou abîmer le matériel. Aucun remboursement ne pourra être émis dans ce cas.
- Lors de la livraison, le client doit indiquer clairement l'emplacement souhaité. Une fois la validé et installé, aucun déplacement ne sera effectué, sauf sur coût accepté par Poly Event et le client.

2. Accessibilité

- Le chemin d'accès doit faire au minimum 1,20 mètre de large sans escaliers. En l'absence d'ascenseur, le matériel devra être porté par le client (minimum 4 personnes). Le personnel Poly Event n'est pas autorisé à porté du matériel par les escaliers.
- Pour les produits livrés sur remorque (manèges, train, etc.), le client doit s'assurer que les camions-remorques peuvent accéder au point d'installation. En cas d'impossibilité d'accès, la prestation restera due. Les informations de gabarits figurent sur le devis.

Article 4- Lecture du devis et conditions particulières

- Responsabilité du client
- Le client s'engage à lire attentivement le descriptif et les conditions spécifiques indiquées dans le devis pour chaque produit (ex. : nombre de personnes requises, raccordements, arrivée d'eau, gabarit remorque etc...).
- En cas de non-lecture ou de non-respect de ces informations, Poly Event ne pourra être tenu responsable d'un défaut d'organisation ou d'anticipation du client.

Article 5-Electricité et alimentation

- Fourniture et rallonges
- Poly Event fournit une rallonge de 25 mètres par structures.
- Le client doit prévoir des points de branchement à moins de 25 m ou fournir des rallonges supplémentaires ou un tableau électrique. Des rallonges supplémentaires peuvent être louées en option.

2. Groupes électrogènes

- Des groupes électrogènes peuvent être fournis par Poly Event sur demande et facturés.

3. Responsabilité du client

- Le client doit s'assurer que l'électricité est disponible au moment de l'installation avec la puissance adaptée et bien répartie. En cas d'absence d'électricité, Poly Event installe le matériel mais ne reste pas sur place. Le branchement sur prise électrique et l'allumage des souffleries sont à la charge du client une fois son électricité rétablis.
- La mise en marche des structures et équipements est à la charge du client une fois installé.
- Sur demande préalable, Poly Event peut effectuer un repérage électrique (facturable selon volume d'affaire).

4. Exclusion de responsabilité

- Poly Event ne pourra être tenu responsable des incidents liés à une **alimentation insuffisante, mal répartie, absente ou inadaptée.**

Article 6-Encadrement et animation

- Encadrement des structures
 - Poly Event propose des encadrants pour superviser certaines structures ou machines. Le nombre d'encadrants requis est indiqué dans le devis.
 - Le client peut choisir de compléter le dispositif avec ses propres encadrants.

2. Limites de mission

l'encadrant Poly Event surveille uniquement la structure: respect des consignes, sécurité intérieure, flux à l'intérieur.

Il ne peut pas gérer la file d'attente ou les flux extérieurs en même temps que la supervision de la structure en elle-même. Si affluence prévue, le client doit ajouter un encadrant ou prévoir une organisation complémentaire.

3. Responsabilité

Le client reste responsable de son événement, même en présence d'encadrants fournis par Poly Event.

le client doit lire et respecter les consignes de sécurité et notices d'utilisation des structures.

Article 7-Conditions d'annulation

- Absence de délai de rétractation
- Conformément à l'article L221-28 du code de la consommation, les prestations de services fournies à une date ou période déterminée (location pour un événement spécifique) ne bénéficient pas du droit de rétractation. Ainsi, toute réservation confirmée est ferme et définitive.

2. Conditions générales

- Annulation à +7jours: 50% de la commande due.
- Annulation à -7jours: 100% de la commande due.

3. Cas de force majeure

- En cas d'arrêté préfectoral ou autre cas de force majeure, la prestation est reportée dans les 3 mois , ou 6 mois si nécessaire.
- Si aucun report n'est possible, 50% du montant sera retenu.

4. Risque météo

- Le risque météo est entièrement supporté par le client. Poly Event est un simple loueur et n'est pas l'organisateur de l'événement.
- Il appartient au client de prévoir des solutions de repli (intérieur, gymnase, etc.)

Article 8-Durée de location

- Sauf mention contraire, la location pour 1jour s'entend de 7h à 20h maximum.
- En cas de location sur plusieurs jours, le client doit vérifier l'ancrage et la sécurité des structures deux fois par jour.

Article 9- Sable et sols spécifiques

- L'installation sur le sable implique une majoration forfaitaire de 60€ TTC par structure.
- Le sable est difficile à évacuer et pénètre dans les souffleries.

Article 10-Sécurité et réglementation

-
- Le client s'engage à respecter les consignes de sécurité remises avec le matériel.
 - Il est interdit de déplacer une structure sans accord écrit
 - Il est interdit d'installer sur un toit, balcon ou terrain instable.

Article 11-RGPD et données personnelles

- Les données personnelles collectées (adresse, téléphone, coordonnées bancaires, etc.) sont utilisées uniquement pour la gestion de la commande.
- Elles sont conservées de manière sécurisée pendant la durée légale et ne sont ni vendues ni transmises à des tiers.

Article 12-Acceptation des conditions

- En signant le devis, le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGL, disponibles sur notre site internet.
- Une mention claire est apposée sur chaque devis:

"En signant ce devis, vous acceptez nos conditions générales de location disponibles sur jeux-gonflables.net"

Article 13 : Assurances

Alinéa 1 .

Vis-à-vis de Poly Event, le locataire est seul responsable de toute éventuelle détérioration, perte ou vol. Le locataire devra prendre toutes les dispositions utiles en vue de se garantir et notamment souscrire la police d'assurance qui lui paraîtra opportune contre les risques de dommage, perte, vol ou autre et d'une manière générale, il sera tenu responsable envers Poly Event et ceci même dans le cas où Poly Event assure l'animation et ou la surveillance des jeux loués. Pour faire fonctionner les structures gonflables, prévoyez un branchement 220 volts - 16 ampères sur le lieu d'exploitation.

Ce branchement devra être conforme aux normes dites lieu public. En effet, les structures sont gonflées en permanence grâce à une soufflerie située à l'arrière de celles-ci et qui les maintient sous pression. Leur consommation est de 1,5 kW/h

* * *

Après lecture ci-dessus, j'accepte toutes les conditions et m'engage à une responsabilité totale durant la durée de la location, et je comprends qu'il sera de mon ressort de dédommager Poly Event, en cas de perte, vol, détérioration ou autre du matériel qui me sera confié, y compris mon devoir de le rendre propre sous peine de me voir **infliger un coût supplémentaire de 60€ pour le nettoyage.**

* *

Article 14 : Loi applicable et juridictions compétentes

Les ventes et prestations de la société POLY EVENT sont régies et interprétées conformément au droit français.

- Si le Client est un consommateur : conformément aux articles R.631-3 et suivants du Code de la consommation, le consommateur peut saisir soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du Code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.
- Si le Client agit en qualité de professionnel : en cas de litige relatif à la formation, l'interprétation, l'exécution ou la rupture du contrat, et sauf disposition légale impérative contraire, compétence expresse et exclusive est attribuée au Tribunal de commerce de Meaux, même en cas de pluralité de défendeurs, d'appel en garantie ou de procédure d'urgence.

Annexe

A quoi sert la caution ? Lors de l'enlèvement de la structure gonflable, vous devrez déposer un chèque de caution. Cette caution sert à couvrir d'éventuels accidents survenus à la structure, mais également à prévenir des retards au retour de celle-ci et qui pourraient pénaliser le locataire suivant. Elle sert aussi à couvrir le non-retour d'un ou des accessoires fournis avec la structure. Si un accessoire fourni est manquant lors du retour, il fera l'objet d'une facturation, déduite du montant de la caution. Piquet 10 €, Rallonge 70 €, Bâche 25€, Gonfleur 300 €.

N'oubliez rien ! Chaque 1/2 heure de retard entraînera une facturation de 20 €, somme déduite de la caution. Soyez ponctuel SVP ! Pliage, une structure rendue mal pliée qui devrait être dépliée et remise en forme pour être chargée dans le véhicule du locataire suivant, fera l'objet d'une facturation de 60 €. Cette somme

sera déduite de la caution. Retenez bien le pliage des structures quand vous les déballez.